

Rapport LEC Article 29

Exercice 2022

Publication juin 2023

Le présent rapport est établi en application des dispositions prévues par la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) et de son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021.

Le rapport 29 et son décret de la Loi Energie Climat visent à renforcer la transparence des acteurs autour de leurs pratiques extra-financières, notamment la prise en compte des risques climatiques et de biodiversité.

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

Revaia se positionne comme un acteur de l'investissement innovant et responsable.

Démarche d'investissement

Nous sommes convaincue que l'intégration des enjeux ESG dans la gestion des entreprises contribue à créer davantage de valeur et à mieux gérer ses risques.

Ainsi, la dimension ESG est naturellement intégrée à chaque étape du processus d'investissement de Revaia:

- Lors de l'origination :
 - o L'équipe ESG a dressé une liste d'exclusion et une liste d'industries sous surveillance. Les deux listes sont prises en compte par l'équipe d'investissement lors du processus de sélection des opportunités.
 - o par ailleurs, lors de la démarche de sourcing pro-actif sur des thématiques définies, l'équipe ESG est sollicitée pour identifier les risques et opportunités de ces secteurs et définir les critères de sélection qui permettront d'identifier les acteurs vertueux et d'écartier les acteurs présentant des risques de durabilité.
- En phase de dealflow, l'équipe d'investissement collecte les données nécessaires pour effectuer le scoring ESG, afin d'évaluer la contribution de l'entreprise à la transition sociétale et environnementale, ainsi que de s'assurer que les bonnes pratiques de gouvernance ont été mises en place. Ce premier scoring est analysé par l'équipe ESG afin de valider le passage de l'opportunité à l'étape suivante du dealflow
 - o Un membre de l'équipe ESG participe systématiquement à la réunion hebdomadaire du dealflow afin de discuter et de challenger les potentiels enjeux ESG de chaque opportunité.
- Une fois que l'ensemble des critères d'investissement (performance financière, ESG, juridique...) sont remplis, l'opportunité est présentée au Comité Stratégique Consultatif d'Investissement pour obtenir son avis sur l'opportunité et de faire valider les clauses de la Lettre d'Intention.

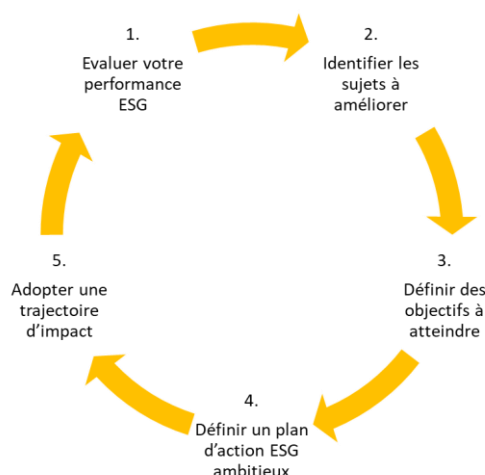
- La décision finale d'investissement est prise par le Comité d'investissement dont la responsable ESG est membre. L'ESG est ainsi pris en compte aux côtés d'autres critères d'investissement plus traditionnels.

Lors de ce processus, l'analyse ESG s'articule autour de trois piliers :

- Environnement : empreinte carbone, efficacité de l'utilisation de l'énergie, gestion des déchets, etc.
- Social : diversité et inclusion, partage des richesses, politique, bien-être des employés, programmes de sensibilisation des communautés, etc.
- Gouvernance : diversité du conseil d'administration, membres indépendants, confidentialité des données, gouvernance du développement durable, etc.

Démarche d'accompagnement

L'accompagnement du management sur les thématiques ESG se déroule selon les étapes suivantes :



- une évaluation des KPIs et actions ESG de chaque société en portefeuille est menée annuellement. L'objectif de ce premier état des lieux est d'évaluer le point de départ afin d'initier des changements dans les pratiques managériales de l'entreprise.
- les résultats de cette évaluation annuelle sont partagés avec chacune des sociétés, ainsi que des benchmarks afin de leur permettre de se positionner par rapport à leur pairs, et des sujets potentiels à étudier afin d'améliorer leur contribution à la transition sociétale et environnementale.
- Nous demandons aux fondateurs de prioriser leurs actions ESG afin d'adopter une démarche interne plus responsable.

Comme nous souhaitons collaborer avec les entreprises de notre portefeuille pour les soutenir dans leur feuille de route, nous avons préparé une boîte à outils ESG qui explique les principales questions qu'elles examinent, afin de les aider à aller plus vite dans la compréhension des problèmes et des actions à mettre en œuvre.

Moyens humains

Ayant la conviction que l'accompagnement est clé pour améliorer les trajectoires, Revaia a constitué une équipe dédiée à l'ESG, composée de 2 membres expérimentés, afin d'encadrer le processus d'investissement et d'accompagner nos participations dans leurs démarches responsables.

L'équipe d'investissement est formée régulièrement (au moins 4x par an) sur les thématiques ESG qui incluent les veilles réglementaires, les analyses sectorielles et les enjeux techniques liés à l'ESG (mesure de l'impact, ...). Ces formations sont faites à la fois en internes ou par des intervenants externes.

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Rapport ESG annuel

Nous communiquons sur l'ensemble de ces indicateurs de manière annuelle lors de l'émission du rapport ESG qui détaille les engagements de la société de gestion ainsi que les performances de chaque société en portefeuille.

Autres canaux de communication

Nous communiquons également de manière plus ciblée – par thème ou lors d'un focus sur une société - lors des LP Club qui se tiennent trimestriellement avec l'ensemble de nos investisseurs ainsi que lors de nos assemblées générales.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Revaia est signataire de plusieurs engagements :

- Les [UN PRI](#) en 2020
- La charte de l'[Initiative Climat International](#) en 2020
- La [charte Sista](#) en 2020 pour promouvoir l'égalité au sein des fonds d'investissement et des entreprises financées
- Le [Climate Act](#) en 2022 pour promouvoir la nécessité de mesure son empreinte carbone et mettre en place des mesures pour la réduire
- La [charte parité de France Invest](#) en 2019 pour favoriser la parité chez les acteurs du capital-investissement français et dans les entreprises qu'ils accompagnent
- L'engagement de [plan de sobriété énergétique](#) du gouvernement en 2022
- Le [pacte Parité de la French Tech](#) signé en 2022
- L'initiative Tech Your Place en 2022

Par ailleurs, les membres de Revaia participent activement à la promotion de la démarche ESG en intervenant à de nombreuses conférences, participants à des interviews et publications et étant membres actifs de :

- Commission d'impact de France Digitale
- Commission Talents & Diversité de France Invest
- Groupe de travail Finance durable et performance extra-financière

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Les produits financiers gérés par Revaia prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance sont Revaia Growth I et Revaia Growth II.

Pour ces deux produits, les principaux critères ESG pris en compte sont les suivants :

Environnement	Social	Gouvernance
Mesure de l'empreinte carbone	Politique de diversité et d'inclusion	Diversité du Board (femme et indépendant)
Plan de décarbonisation	Politique de partage des richesses	Politique éthique
Politique de réduction des émissions	Politique de donation	Politique d'achat responsable
Politique de compensation des émissions	Gestion et protection des données / certification	Certification ESG Équipe dédiée à l'ESG

Les analyses des équipes de Revaia se basent sur les informations collectées lors d'entretien avec les dirigeants des participations, des données collectées lors des processus de due diligence et du reporting ESG annuel, ainsi que des informations disponibles publiquement.

Ces informations sont alors intégrées dans une grille d'analyse propriétaire (« pre-LOI ESG scoring ») qui évalue la contribution de l'entreprise (i) à la transition sociétale, (ii) à la transition environnementale, ainsi que (iii) la qualité de la gouvernance. Toute opportunité ayant une note inférieure à un score prédéfini est automatiquement exclue du processus de sélection.